

Zeitschrift: Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie = Revue philosophique et théologique de Fribourg = Rivista filosofica e teologica di Friburgo = Review of philosophy and theology of Fribourg

Band: 48 (2001)

Heft: 3

Artikel: Vérité des philosophes et vérité des théologiens selon Tommaso Campanella o.p.

Autor: Lerner, Michel-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-760913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MICHEL-PIERRE LERNER

Vérité des philosophes et vérité des théologiens selon Tommaso Campanella o.p.

Le 28 août 1592, Tommaso Campanella (1568–1639), alors âgé de 24 ans, est conduit au Couvent de San Domenico Maggiore, à Naples, devant le Provincial et d'autres Pères de l'Ordre dominicain pour entendre la sentence concluant le premier des nombreux procès qu'il aura à connaître. Il lui est enjoint, sous peine d'un châtement plus sévère (à savoir les neuf mois qu'il vient de passer dans la prison du Nonce à Naples), de s'en tenir désormais aux doctrines de saint Thomas dans les disputes, sermons et leçons, et de répudier les enseignements de Telesio qu'il avait défendus dans un ouvrage paru en 1591 sans autorisation de ses supérieurs. De plus, ordre lui est donné de regagner dans les huit jours la Province de Cosenza qu'il a quittée presque trois ans plus tôt – ce qu'il se gardera bien de faire, prenant au contraire le chemin inverse, en direction du nord de l'Italie¹.

La même année 1592, Robert Bellarmin, en qualité de Consulteur de la Congrégation de l'Index, propose d'ajouter Bernardino Telesio (1509–1588) à la liste des auteurs interdits pour trois de ses ouvrages: le *Liber de natura*, le *Liber de somno* et le *Liber quod animal universum ab una anima gubernetur*². La proposition de Bellarmin est rapidement entérinée, et l'Index

¹ Le texte de cette décision frappant Campanella a été publié pour la première fois par V. SPAMPANATO dans: *Vita di Giordano Bruno, con documenti editi e inediti* (1921), réimprimé avec préface de N. ORDINE, Paris-Turin 2000, 572, note 4; voir aussi L. FIRPO, *I processi di Tommaso Campanella*, a cura di E. CANONE, Rome 1998, 52–53.

² Texte inédit publié par P. GODMAN, *The Saint as Censor. Robert Bellarmine between Inquisition and Index*, Leyde-Boston-Cologne 2000, 274, no 13: «Censura librorum et Propositionum Bellarminiana: «In litera B [...] addi possent Bernardini Telesii *Libri de natura*, item *Liber de somno*, item *Liber, quod animal universum ab una anima gubernetur*». – Consulteur à l'Index depuis 1587, Bellarmin sera nommé cardinal en 1599 et, simultanément, membre de la Congrégation de l'Inquisition (ou Saint-Office) et de celle de l'Index.

librorum prohibitorum publié par Clément VIII en 1596, suspend les trois œuvres précitées «donec corrigantur»³.

Le 7 novembre 1595, peu après que Campanella eut abjuré de *vehementi* au Couvent de Santa Maria sopra Minerva, à Rome, la Congrégation de l'Index décide d'interdire son livre *Filosofia* [sic] *sensibus demonstrata* publiée chez Orazio Salviani à Naples en 1591⁴. Dans ce gros ouvrage, composé en hâte deux ans plus tôt, le jeune moine avait pris la défense de Telesio contre les critiques de Giacomo Antonio Marta, un élève des jésuites, dans son *Pugnaculum Aristotelis adversus principia Berardini* [sic] *Telesii* paru à Naples en 1587⁵. Une défense, on l'a vu en commençant, que les supérieurs de son ordre avaient réprouvée, invitant Campanella à revenir à la saine philosophie de Thomas d'Aquin.

Que reprochait-on à Telesio? Bellarmin ne souffle mot des doctrines jugées contraires à l'orthodoxie qui sous-tendent sa proposition de condamner trois ouvrages du philosophe cosentin. En fait, on n'a guère de chances de se tromper en avançant que l'antiaristotélisme affiché de Telesio est la raison principale de cette condamnation⁶. Dans une lettre du 15 octobre 1592 où il fait état de sa rencontre à Florence avec Campanella – il vient de lui faire visiter la *Laurenziana* dont il est le bibliothécaire – Baccio Valori (1535–1606) se montre bien informé. Il a appris qu'à Rome certaines personnes veulent interdire Telesio, au motif que sa position «porte préjudice à la théologie scolastique fondée sur Aristote,

³ Cf. J.M. DE BUJANDA, Index des livres interdits, IX, Index de Rome 1590, 1593, 1596, Sherbrooke-Genève 1994, 935 (no 112). Les ouvrages de Telesio dénoncés par Bellarmin figuraient déjà dans l'Index imprimé en 1593, mais non promulgué (cf. *ibid.*, 866). Le *De natura rerum*, titre donné sans plus de précision, vise sans doute dans l'esprit des censeurs romains les trois éditions qu'a connu cet ouvrage: à savoir les deux premières en deux livres parues à Rome en 1565, puis à Naples en 1570, et la troisième en neuf livres, Naples 1586. Le *De somno* et le *Quod animal universum ab unica animae substantia gubernatur* sont deux traités posthumes, publiés par A. PERSIO à Venise en 1590.

⁴ Voir L. SPRUIT, I processi campanelliani tra Padova e Calabria: documenti inediti dall'archivio dell'Inquisizione romana, *Bruniana & Campanelliana* (= B & C), 6 (2000), 165–177, en part. 169. Orazio Salviani avait également publié le *De rerum natura iuxta propria principia libri IX* de Telesio en 1586. – La *Philosophia sensibus demonstrata* ne sera jamais inscrite nommément à l'Index; mais elle le sera implicitement avec toutes les autres œuvres du dominicain en vertu d'un décret pris en 1603 par le Maître du Sacré Palais Giovanni Maria Guanzelli da Brisighella (voir E. CANONE, L'editto di proibizione delle opere di Bruno e Campanella, B & C, 1 [1995], 43–61).

⁵ Sur ce personnage (1559–1629), voir la notice biographique de F. DE PAOLA en tête de son édition: Il carteggio del napoletano Jacopo Antonio Marta con la corte d'Inghilterra (1611–1615), Lecce 1984, 9–31.

⁶ Voir M.-P. LERNER, «Aristote (oubliés de lui-même) selon B. Telesio», *Les études philosophiques*, 1986, 371–389.

qu'il critique très fortement»⁷. Et il ajoute que Fra Tommaso, «jeune homme d'esprit mûr et dont le savoir est divers et profond [...], court quelque danger pour être lui aussi de cette école»⁸.

Mais Telesio était suspect depuis plus longtemps. Son orthodoxie avait été questionnée peu après la parution, en 1565, du *De natura iuxta propria principia liber primus et secundus*. Dans une lettre du 28 avril 1570 adressée au cardinal Flavio Orsini, le philosophe fait lui-même état de certaines critiques circulant à Cosenza contre son livre: livre pourtant publié avec toutes les autorisations requises, et même à l'en croire fortement approuvé par le dominicain Tommaso de Vio (homonyme du commentateur bien connu d'Aristote et de Thomas), qui aurait souhaité que le *De natura* fût lu dans tous les couvents des frères prêcheurs! Deux doctrines, selon Telesio, lui étaient particulièrement reprochées: d'une part sa thèse de la mortalité de l'âme (plus précisément, de l'âme corporelle qu'il désigne par le terme de *spiritus*⁹), et d'autre part sa négation des intelligences motrices du ciel¹⁰. D'autres propositions censément «contre la religion» étaient critiquées, mais le philosophe cosentin est muet sur leur contenu¹¹.

⁷ Lettre à Lorenzo Usimbardi (Secrétaire d'État du Grand-Duc de Florence) citée par A. D'ANCONA dans: Opere di Tommaso Campanella, 2 vol., Turin 1854, vol. 1, LXXV: «pregiudichi alla Teologia scolastica fondata in Aristotele da lui così riprovato»; voir aussi la lettre du 15 octobre 1592 écrite par Campanella au Grand Duc, dans: Lettere, a cura di V. Spampanato, Bari 1927, no 3, 5. En 1631, dans les «Risposte alle censure dell'*Ateismo triunfator*», ce dernier se souviendra de sa visite à la Bibliothèque de San Lorenzo en 1592, et de l'impression très forte qu'elle lui avait faite (cf. *Opuscoli inediti*, a cura di L. FIRPO, Florence 1951, 53, et la note *ad locum* sur Baccio Valori).

⁸ *Ibid.*: «giovane di senno maturo, e di varia dottrina e recondita [...], corre qualche rischio conseguente ancor esso della medesima scuola». Il est probable que Campanella a informé Valori de la condamnation que lui avaient infligé ses supérieurs dominicains moins de deux mois auparavant, verdict auquel il avait refusé de se soumettre en gagnant le nord de l'Italie. – Comme en écho aux propos de Valori, le cardinal Francesco Maria Del Monte (1549–1627) dénoncera lui aussi le penchant de Campanella pour les «chimere e pazzie» de Telesio (voir lettre du 26 septembre 1592 au Grand-Duc de Toscane, citée dans: N. BADALONI, Tommaso Campanella, Milan 1965, 80, note 172).

⁹ Sur cette question, voir les études récentes de L. SPRUIT, «Elementi aristotelici e polemica anti-peripatetica nella dottrina dell'anima divina di Telesio», *Verifiche*, 1992, 351–370, et R. BONDÌ, *Spiritus e anima* in Bernardino Telesio, *Giornale critico della filosofia italiana* (= *GCFI*) 72 (1993), 405–417.

¹⁰ La cyclophorie est selon lui une propriété *sui generis* du ciel igné, ce qui dispense de recourir à des anges moteurs: voir M.-P. LERNER, «La physique céleste de Telesio: problèmes d'interprétation», dans: *Atti del Convegno internazionale di studi su B. Telesio* (Cosenza 12–13 maggio 1989), Accademia cosentina, Cosenza 1990, 83–115.

¹¹ Cf. G. DE MIRANDA, Una lettera inedita di Telesio al cardinale Flavio Orsini, *GCFI* 72 (1993), 361–375, en part. 373–375. Il est probable que Telesio a voulu passer

Dans le *Pugnaculum* cité plus haut, Marta, qui se pose aussi en garant de l'orthodoxie catholique, adresse d'autres critiques à Telesio sur le terrain de la foi. Outre sa doctrine de l'âme, jugée expressément «non catholique» au motif qu'elle ne fait jouer aucun rôle à l'*anima intellectiva* dans la formation de l'homme, Marta lui reproche de faire de la chaleur utérine la cause efficiente de la génération de l'homme, ce qui reviendrait à nier la transmission du péché originel par Adam¹². De même, en refusant de considérer avec Aristote que l'eau est un des quatre éléments constitutifs des corps naturels, l'auteur du *De natura* irait contre les décisions du concile de Trente sur le baptême¹³.

Pour autant, les erreurs de Telesio ne justifiaient pas aux yeux des cardinaux-censeurs l'interdiction absolue de ses œuvres, puisque seule la suspension de trois d'entre elles avait été décidée par la Congrégation de l'Index. Autrement dit, ces œuvres pouvaient être théoriquement remises en circulation après correction. En fait, les publications officielles des corrections pour les livres condamnés à Rome étaient rarissimes – celle effectuée en 1620 pour le *De revolutionibus* de Nicolas Copernic suspendu quatre ans plus tôt est justement une de ces exceptions. Mais la possibilité d'une correction demeurait, et on connaît des cas où l'auteur a pu obtenir satisfaction de son vivant¹⁴. S'agissant de Telesio, officiellement condamné cinq ans après sa mort, on a gardé trace de deux demandes de révision. L'une date de 1601, due à l'initiative conjointe de représentants de la ville de Cosenza et d'Orazio Telesio, neveu de Bernardino. Directement adressée au Cardinal Agostino Valerio (ou Valier) fraîchement

sous silence les critiques touchant le lien (qu'il mettait à mal) entre aristotélisme et doctrine scolastique.

¹² *Pugnaculum Aristotelis*, *op. cit.* (note 5), 12, 15, 45.

¹³ *Ibid.*, 91. Marta écrit: «On nie que l'eau soit l'humeur de la terre: en effet, c'est un grand corps de nature élémentaire, comme le soutiennent tous les docteurs qui commentent la *Genèse*, et comme le saint concile de Trente le déclare au chapitre *Du baptême* [...]». La critique de Marta est a priori surprenante. Il semble pourtant bien faire allusion au Deuxième Canon *De sacramento baptismi* dudit concile: «Si quelqu'un dit que l'eau vraie et naturelle n'est pas chose nécessaire pour le baptême [...]»: voir H. DENZINGER, *Symboles et définitions de la foi catholique*, éd. P. HÜNERMANN/J. HOFMANN, Paris 1996, no 1615, 435.

¹⁴ Ce sera par exemple le cas du jésuite Théophile Raynaud (1583–1663): voir M.-P. LERNER, *L'incertaine et changeante fortune* posthume de Campanella entre dominicains et jésuites, *B & C* 4 (1998), 369–399, en part. 392, n. 63 – mais sur le poids de plus en plus faible accordé en France aux condamnations d'ouvrages prononcées par Rome à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, voir F. WAQUET, *Le modèle français et l'Italie savante (1660–1750)*, Rome 1989, 283–288.

nommé membre de la Congrégation de l'Index¹⁵, cette requête n'aboutira jamais, et les ouvrages de Telesio, traités de facto comme des ouvrages condamnés absolument¹⁶, resteront inscrits à l'Index jusqu'en 1900¹⁷.

L'autre initiative en ce sens, la première chronologiquement, remonte à 1600. Elle est le fait d'un disciple de Telesio désireux d'obtenir des autorités de Padoue la correction du *De rerum natura* en vue de sa remise en circulation. Or, loin d'être satisfaite, cette demande déclenchera au contraire une sévère censure – partielle, puisqu'elle ne porte que sur les onze premiers chapitres du livre I, mais accompagnée de considérations générales qui méritent d'être relevées pour la réaction de rejet qu'elles traduisent vis-à-vis d'une doctrine tenue pour sacrilège, le mot n'est pas trop fort, au regard du respect dû à Aristote.

Dans leur préambule, les censeurs rappellent l'utilité que la doctrine d'Aristote a apporté, apporte et continuera d'apporter à toutes les institutions enseignantes et à la République des lettres: une doctrine que tous les hommes sérieux («gravissimi viri»), qu'ils soient païens ou chrétiens, se sont employés à apprendre, à interpréter et à défendre. Or, si tant d'hommes séparés par le temps, par l'espace et par les mœurs, se sont accordés sur la vérité de cette doctrine, n'est-ce pas la preuve qu'Aristote a été divinement établi comme maître universel regardant tout ce qui est connaissable par la lumière naturelle («divinitus videtur velut magister orbis pro rebus lumine naturali cognoscendis constitutus»)? En effet, «toute sagesse vient du Seigneur Dieu» (Eccl. 1,1), et la vérité, d'où qu'elle provienne, a sa source dans le Saint-Esprit. Après avoir invoqué le jugement prononcé par le théologien dominicain espagnol Melchior Cano (1509–1560), au livre X de ses *Loci theologici*, contre ceux qui critiquent ou rejettent le Prince des Péripatéticiens¹⁸, les critiques de Telesio rejettent avec force son affirmation selon laquelle la doctrine d'Aristote serait

¹⁵ Sur A. VALIER, évêque de Vérone, nommé cardinal par Grégoire XIII en 1572, mort en 1606, et auteur d'un *De cautione adhibenda in edendis libris*, voir J.M. DE BUJANDA, *op. cit.* (note 3), 286, 290, 292, etc.; voir aussi G. FRAGNITO, *La Bibbia al rogo. La censura ecclesiastica e i volgarizzamenti della Scrittura* (1471–1605), Bologne 1997, *ad ind.*

¹⁶ C'est-à-dire que des exemplaires saisis de ses œuvres furent brûlés sans égard à la clause suspensive de l'Index: pour un bûcher à Naples en 1610, voir P. LOPEZ, *Inquisizione, stampa e censura nel regno di Napoli tra '500 e '600*, Naples 1974, 215–217.

¹⁷ Voir L. FIRPO, *Filosofia italiana e Controriforma IV La proibizione di Telesio*, *Rivista di filosofia* 42 (1951), 30–47, en part. 45–47.

¹⁸ L'autorité de M. CANO, qui participa au concile de Trente, et à qui l'on doit le fondamental *De locis theologicis libri XII*, Salamanque 1536 (nombreuses rééditions jusqu'au XVIIIe siècle: nous citerons d'après une édition publiée à Bassano en 1746), est quelque peu détournée par les censeurs de Telesio, comme on le verra plus bas.

contraire tout à la fois aux sens, à la raison et même aux Écritures Saintes¹⁹. La dernière assertion est réfutée sur la base de l'Écriture, et plus précisément d'Épître aux Romains, 1,20: «Invisibilia Dei per ea quae facta sunt, etc.». D'après les censeurs padouans, Aristote, avec d'autres philosophes grecs (non nommés), parvient bien à la connaissance de Dieu et de ses attributs appropriés («propria ex communibus Dei attributa») par l'échelle des êtres créés! Et si l'apôtre a pu juger inexcusables les philosophes, ce n'est pas pour leur doctrine contraire à l'Écriture, mais en raison du faux culte qu'ils rendaient à Dieu. Enfin, les sacrés conciles et les souverains pontifes ont fait si grand cas de la doctrine d'Aristote que lorsqu'elle semble s'écarter du droit chemin – comme sur la question de l'unité de l'intellect, de l'âme forme du corps et de sa mortalité – ils ont prescrit qu'on la ramène dans le bon sens²⁰. Faute de connaître tout cela, Telesio s'est montré aussi mauvais philosophe que théologien.

Cette censure du *De rerum natura*, qui tient à l'évidence l'œuvre du philosophe de Cosenza suspendue sept ans plus tôt pour fondamentalement inamendable²¹, n'a pas recueilli seulement la signature de treize théologiens. Deux laïcs, philosophes de profession, ont été enrôlés dans cette affaire. Si l'un d'entre eux, Camillo Belloni, titulaire de la première chaire extraordinaire de philosophie à Padoue depuis 1591, n'a pas laissé un grand nom²², l'autre philosophe sera des plus célèbres. Lui-même objet d'une dénonciation de la part de l'Inquisiteur de Venise en date du 10 mai 1598 relative à ses leçons sur le *De anima* d'Aristote, sommé par un décret de l'Inquisition en 1599 de commenter le texte susdit du Stagirite conformément à la vérité catholique et aux décisions des saints conciles, Cesare Cremonini n'hésita pas à censurer Telesio et à mêler sa voix à cel-

¹⁹ Voir *De rerum natura iuxta propria principia libri IX*, Naples 1586, «A Ferdinand Carrafa», sign. † 2, et L. FIRPO, *art. cit.* (note 17), 41.

²⁰ *Ibid.*: «Sacra Concilia et Summi Pontifices tanti fecerunt doctrinam Aristotelis, ut eam ad bonum sensum, si quando a recto tramite aberrare videatur, doceant revocandam, ut de unitate intellectus et eiusdem informatione et mortalitate».

²¹ C'est bien du reste le jugement que formuleront explicitement le 17 novembre 1601 les membres de la Congrégation de l'Index: «quamvis huiusmodi librorum expurgatio censeatur impossibilis [...]», ajoutant que même dans le cas où ses œuvres seraient corrigées, le nom de Telesio ne pourrait pas être effacé de l'Index: «ex indice auctor nequaquam deleri poterit» (cf. L. FIRPO, *art. cit.* [note 17], 46).

²² Pas de notice dans le *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome 1960. – Entré en conflit avec Cremonini, il sera écarté de sa chaire de Padoue en 1606, pour y être réintégré en 1622. Il meurt en 1631 (cf. L. FIRPO, *art. cit.* [note 17], 37).

les de théologiens comme les Pères Cesare Lippi et Felice Pranzani qui interviendront plus tard contre lui en qualité d'Inquisiteurs²³.

La place exceptionnelle reconnue par les censeurs de Telesio à Aristote – établi en vertu d'une grâce divine comme référence absolue pour tout ce qui est connaissable par la lumière naturelle et confirmé dans ce statut par les conciles et les papes qui ont seulement réclamé une saine interprétation de ses enseignements sur l'âme – est évidemment plus intéressante pour la résistance à toute nouveauté doctrinale qu'elle justifie, que pour son exactitude historique discutable. Il reste que derrière cette quasi-déification du Stagirite, le décret de 1599 est significatif d'une situation de fait dans l'Italie d'alors, à savoir la prééminence indiscutée – et donc indiscutable – reconnue à la doctrine aristotélicienne (qui admet en fait une grande diversité d'interprétations) non seulement par les grands ordres religieux, mais aussi par les philosophes, du moins par la presque totalité de ceux qui occupent des chaires universitaires²⁴. Et si sur certains points, les théologiens lancent des ultimatums aux philosophes, les éléments de doctrine en jeu sont bien circonscrits et ne remettent pas en cause dans leur esprit le fondement philosophique sur lequel repose la théologie scolastique. C'est pourquoi la querelle de l'immortalité de l'âme, qui allait réveiller et nourrir un long débat autour de la question de savoir s'il y a une démonstration d'ordre rationnel distincte, et opposable à une vérité de foi se traduira finalement par un échec de la tentative de l'Église d'imposer aux philosophes un enseignement conforme à ses vues. Sur ce point, en effet, la plupart des aristotéliciens continueront de maintenir sans qu'il leur en coûte que la vérité selon la philosophie ne correspond pas au credo des théologiens²⁵.

²³ Sur ces théologiens et sur les premiers démêlés de Cremonini avec le Saint-Office romain, voir L. FIRPO, *art. cit.* (note 17), 36–37; A. POPPI, *Cremonini, Galilei e gli inquisitori del Santo a Padova*, Padoue 1993, Doc. VIII–IX, 58–61, et L. SPRUIT, «Cremonini nelle carte del Sant'Uffizio romano», dans: Cesare Cremonini. *Aspetti del pensiero e scritti* (Atti del Convegno di studio [Padova, 26–27 febbraio 1999]), a cura di E. RIONDATO/A. POPPI, 2 vol., Padoue 2000, vol. 1, 193–205.

²⁴ Parmi les très rares exceptions, mentionnons la chaire de philosophie platonicienne occupée à la Sapienza de Rome successivement par Francesco Patrizi (1529–1597) et par Iacopo Mazzoni (1548–1598). Comme on le sait, Patrizi, antiaristotélicien déclaré, eut lui aussi de nombreux démêlés avec l'Inquisition: voir M. MUCILLO, «Il platonismo all'Università di Roma: Francesco Patrizi», dans: *Roma e lo Studium Urbis. Spazio urbano e cultura dal Quattro al Seicento* (Pubblicazioni degli archivi di Stato, Saggi 22), Rome 1992, 200–247; voir aussi F. PATRIZI, *Nova de Universis philosophia. Materiali per un'edizione emendata*, a cura di A. PULIAFITO-BLEUEL, Florence 1993.

²⁵ Selon J. MONFASANI, «Aristotelians, Platonists, and the Missing Ockhamists: Philosophical Liberty in Pre-Reformation Italy», *Renaissance Quarterly* 46 (1993), 247–276, une des raisons de cette situation tient, dans l'Italie de la Renaissance, à l'absence

Paradoxalement, il n'en ira pas de même pour la question de l'héliocentrisme – qui pourtant ne concernait pas directement un dogme de la foi chrétienne. Dans ce cas, l'Église de Rome réussira à imposer pendant près d'un siècle et demi son point de vue aux philosophes (et aux astronomes) qui relevaient directement ou indirectement de sa juridiction. C'est que douter de l'immobilité de la Terre ne remettait pas seulement en cause l'exégèse traditionnelle de certains passages scripturaux, mais le fondement même de la physique aristotélicienne, et avec lui toute la hiérarchie reçue des sciences. D'où les prises de position précoces contre Copernic, bien connues maintenant, de la part de certains théologiens catholiques dès la fin des années 1540 – dans la même période où leurs confrères protestants s'en prennent à l'héliocentrisme copernicien²⁶ – et, plus tard, les attaques contre Galilée²⁷. Attaques qui rencontrent la pleine approbation des philosophes aristotéliciens, quand ils ne sont pas eux-mêmes à leur origine et qu'ils alimentent plus d'une fois en recourant à l'autorité de l'Écriture. Sur ce terrain aussi, Campanella marquera sa différence.

Mais revenons précisément à Campanella que nous avons trouvé en commençant aux prises avec ses premiers juges. D'où est venue sa vocation, et pourquoi est-il sorti si tôt du droit chemin que l'écrasante majorité de ses confrères, formés selon le même moule, suivaient sans histoire? Écoutons ce qu'il dit lui-même à ce sujet.

En 1582, il a alors environ 14 ans et demi, le sermon d'un frère prêcheur qui lui enseigne les premières notions de logique, mais surtout la fascination exercée sur lui par les personnalités des saints Thomas et Albert le Grand, l'incitent à entrer dans l'ordre dominicain. Après avoir rédigé un résumé des cours de logique, de physique, et sur le *De anima*

de facultés de théologie comparables à celles existant dans l'Europe du Nord: les *collegia theologorum* des universités italiennes ne pouvaient pas en tenir lieu (cf. *ibid*, 252sq.). Voir aussi, pour la période ultérieure, U. BALDINI, «Die Philosophie an der Universität», dans: Grundriss der Geschichte der Philosophie. Die Philosophie des 17. Jahrhunderts, Band I. Allgemeine Themen. Iberische Halbinsel. Italien. Hrsg. von J.-P. SCHOBINGER, Bâle 1998, 661–668.

²⁶ Nous pensons ici à l'écrit composé par le dominicain Giovanmaria Tolosani (ca 1470–1549) dans les années mêmes où Melanchthon prenait position contre la doctrine héliocentrique: voir E. GARIN, «Alle origini della polemica anticopernicana», dans: Rinascite e rivoluzioni. Movimenti culturali dal XIV al XVIII secolo, Rome-Bari 1976, 283–295.

²⁷ Voir notre étude «L'hérésie héliocentrique: du soupçon à la condamnation», dans: Sciences et religions de Copernic à Galilée (1540–1610), École française de Rome, Rome 1999, 69–91.

qui lui ont été dispensés conformément au cursus en vigueur²⁸, le jeune Campanella se montre insatisfait. Ce n'est pas la vérité qui lui semble avoir élu domicile dans les enseignements de l'école péripatéticienne, mais plutôt son contraire. La lecture des commentateurs grecs, latins et arabes d'Aristote ne diminue pas ses doutes. L'impuissance de ses maîtres à répondre à ses interrogations le pousse à des lectures hors programme: Platon, Pline, Galien, les stoïciens, les disciples de Démocrite, et surtout les télésiens, tous auteurs dont il confronte les enseignements avec ceux du «livre du monde» en vue de déterminer ce qu'il y a de vrai et de faux dans les «copies» des hommes par rapport à l'original. Parmi les auteurs cités, celui qui lui apporte la réponse la plus satisfaisante est Telesio, le seul, dit Campanella, qui l'ait alors comblé tant par sa liberté de philosopher («libertas philosophandi») que parce qu'il s'en rapportait directement à la nature, et non aux discours des hommes²⁹.

Ces brèves indications tirées de l'autobiographie intellectuelle que Campanella dicta à Gabriel Naudé en 1632 suffisent pour comprendre à la fois la sanction qui le frappa en 1592 et pourquoi il refusa de s'y soumettre. Comme il l'avait déjà écrit dans la *Philosophia sensibus demonstrata* – et comme il continuera de le croire après 1600 en dépit de la condamnation de certaines œuvres télésiennes dont il diminue la portée, convaincu qu'il sera rendu justice à leur auteur après qu'elles auront été corrigées³⁰ – Telesio est et reste à ses yeux un philosophe chrétien que l'Église devrait préférer au philosophe païen Aristote, tant pour le contenu intrinsèque de sa doctrine physique que pour la conformité qu'elle a avec l'Écriture³¹. Plus tard, dans le *De gentilismo non retinendo* (composé

²⁸ Sur le cursus d'études suivi par notre dominicain, voir M.-P. LERNER, «Campanella juge d'Aristote», dans: Platon et Aristote à la Renaissance (XVI^e Colloque international de Tours), Paris 1976, 335–357, en part. 335–337.

²⁹ Cf. *De libris propriis et recta ratione studendi syntagma* (Paris 1642), cap. 1, art. 1, dans: Tommaso Campanella, a cura di G. ERNST. Introduzione di N. BADALONI (Cento libri per Mille anni), Rome 1999, 358. Voir aussi le poème «Al Telesio Cosentino» (Le Poesie, a cura di F. GIANCOTTI, Turin 1998, 278–282). Campanella y loue le grand «Telesio, ch'uccide Aristotile, tiranno degli ingegni umani».

³⁰ *De gent.*, art. 2, 48: «[...] Telesius non est prohibitus, quia contradicit Aristoteli, alioquin prohibendus esset S. Justinus & Basilius & Beda [...] sed quia sunt quaedam dubia in eo clarificanda, & ideo dicitur in Indice, *donec expurgetur* [...] sed cum expurgabitur, ab omnibus amplectetur, zelo veritatis non autem auaritia & ambitionis, vanique timoris spiritu ductis».

³¹ *Philosophia sensibus demonstrata*, Naples 1591, 378. – Au chapitre X de la *Monarchia di Spagna*, dont le noyau remonte à 1598, Campanella soutient que Telesio non seulement n'est pas nuisible à l'Église, mais qu'il peut conforter les États. En effet, puisque «lès nouvelles sciences rendent le royaume plus admirable, il faut ouvrir des écoles platoniciennes et stoïciennes qui sont plus proches des chrétiens que ne l'est

vers 1609), Campanella écrira que les erreurs et les hérésies dont abondent les écrits du Stagirite rendent à la fois incompréhensible et inacceptable la valeur que les scolastiques prêtent à sa doctrine. La place éminente que lui a reconnu saint Thomas – élevé au rang de Docteur de l'Église en 1567 et dont la grande édition des *Opera omnia* de 1570, enrichie des commentaires de Cajetan, est devenue le texte de référence dans toutes les écoles dominicaines – n'est en rien une garantie de la qualité intrinsèque de sa philosophie, qui a été au contraire, selon lui, massivement rejetée par les Pères de l'Église dans les premiers siècles du christianisme.

Parmi les nombreux arguments que Campanella énonce à l'appui de cette thèse³², je m'arrêterai sur les raisons qu'il tire de certains décrets conciliaires, notamment du cinquième concile du Latran, pour confirmer le caractère selon lui foncièrement contraire à la raison et à la vérité chrétienne de la *totalité* de la philosophie d'Aristote.

Au cours de sa huitième session, par la bulle *Apostolici regiminis solitudo* du 19 décembre 1513, le concile du Latran a condamné la doctrine qui tient pour «vrai au moins selon la philosophie [que] l'âme intellectuelle [est] mortelle ou unique en tous les hommes» et qui ne veut voir dans l'immortalité de l'âme individuelle qu'une croyance relevant de la foi. Déclarant pour sa part selon une formule devenue célèbre que «la vérité ne peut aucunement être contraire à la vérité» («verum vero minime contradicit»), le concile a invité les chrétiens à tenir pour une «vérité de la foi éclairée» que l'âme intellectuelle «par soi et essentiellement forme du corps humain [est] immortelle, sujette à la multiplicité des corps selon la multiplicité dans lesquels elle est infusée, effectivement multipliée et sujette à être multipliée dans l'avenir». En outre, il est prescrit à tous les professeurs de philosophie enseignant dans les Universités de rendre manifeste dans leurs cours cette vérité de la religion chrétienne et de réfuter, dans la mesure du possible, les arguments philosophiques contraires

Aristote. Et la philosophie télésiennne, en particulier, est excellente, puisqu'elle est conforme à la doctrine des saints Pères [...]. Il faut savoir ensuite que les nouvelles doctrines nuisent à l'État quand elles s'opposent à la religion, comme celle de Luther, mais qu'elles ne lui nuisent pas quand elles s'accordent avec elle, comme le fait la doctrine de Telesio ou celle que j'ai puisée dans la lecture des saints Pères» (voir: *Monarchie d'Espagne et Monarchie de France*, éd. crit. avec trad. fr. par G. ERNST, Paris 1997, 97 et 101).

³² Voir *Apologia pro Galileo*, texte latin et trad. fr. par M.-P. LERNER, Paris 2001, Introd., LXVII–LXXXVII.

(«philosophorum argumenta, cum omnia solubilia existant, pro viribus excludere atque resolvere»)³³.

Selon Campanella, la leçon à tirer de cette injonction est beaucoup plus large. En s'en prenant au «sèmeur de zizanie, à l'antique ennemi du genre humain», le concile a ordonné aux scolastiques d'abandonner la philosophie d'Aristote alors dominante dans les écoles et en politique, et souhaité l'élaboration d'une nouvelle philosophie et l'instauration des sciences dont le fondement est à chercher «dans la théologie et les sacrés canons»³⁴. Les piliers de cette réforme seront la Bible et la nature, les deux *codices* de Dieu³⁵, seuls livres véridiques avec les écrits des Pères, du moins lorsque ceux-ci s'inspirent directement des ouvrages divins³⁶.

Qu'à travers sa condamnation en 1513 des *philosophi* (et plus particulièrement des disciples d'Averroès), l'Église ait visé le Stagirite en personne, c'est ce dont Campanella ne veut pas douter un instant. Il est impossible en effet de qualifier d'hérétiques les disciples sans porter sur leur inspirateur la même note d'hérésie. A l'objection selon laquelle entre l'Aristote «arabe» et l'Aristote «chrétien» il y a une différence qu'on ne peut nier sans remettre en question le sens même de la scolastique, et plus particulièrement l'œuvre de saint Thomas, une des gloires de l'Ordre auquel il appartient, Campanella répondrait, en accord avec ses analyses de la *Philosophia sensibus demonstrata*, qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir «christianisation» d'Aristote, puisque sur des points essentiels le philosophe grec est en contradiction absolue avec la foi chrétienne, et qu'il importe au salut de renverser absolument sa doctrine «selon les préceptes

³³ Voir H. DENZINGER, Symboles et définitions de la foi catholique, *op. cit.* (note 13), no 1440–1441, 400–401, et les extraits plus longs de la Bulle cités par G. DI NAPOLI dans: *L'immortalità dell'anima nel Rinascimento*, Turin 1963, 220–221. – Sur le climat qui a présidé à la rédaction de la bulle *Apostolici regiminis* et sur sa portée doctrinale, voir J. MONFASANI, *art. cit.* (note 25), 259sq., et N.H. MINNICH, «The Function of Sacred Scripture in the Decrees of the Fifth Lateran Council (1512–1517)», repris dans: *The Catholic Reformation: Council, Churchmen, Controversies* (CS 403), Aldershot 1993, Étude no III, 319–329, en part. 326–327. Voir aussi P.F. GRENDLER, «Intellectual Freedom in Italian Universities: The Controversy over the Immortality of the Soul», dans: J.M. DE BUJANDA éd., *Le contrôle des idées à la Renaissance*, Genève 1996, 31–48. Les travaux de B. NARDI et É. GILSON sur cette question restent fondamentaux.

³⁴ *De gent.*, art. 1,9: «Quapropter quaerentibus undenam instaurandae scientiae sint, respondet Conc. ex Theologia, & Sacris canonibus».

³⁵ Le thème de la nature «livre de Dieu» et temple vivant où le philosophe doit chercher les manifestations de Dieu comme créateur, est un leit-motiv chez Campanella (voir *Apologia pro Galileo*, *ed. cit.* [note 32], 40 et notes *ad loc.*).

³⁶ *De gent.*, art. 1,9–10. Mais les erreurs des saints et des Pères, lorsqu'ils contredisent l'expérience, sont dénoncées avec insistance (*ibid.*, 10 et art. 3,54–55).

des conciles et des Pères»³⁷. A cet égard, Campanella n'observe aucune limitation dans ses anathèmes antiaristotéliens, en net contraste avec son confrère Melchior Cano abondamment cité dans le *De gentilismo*. Certes, Cano reconnaît sans ambage les erreurs d'Aristote, et il dénonce vigoureusement certains philosophes trop attachés à sa doctrine, notamment en Italie, des philosophes pourtant réputés chrétiens dont il dit, selon une formule qui agréa particulièrement à Campanella, que pour eux «Averroès est Paul, Alexandre d'Aphrodise Pierre et Aristote le Christ»³⁸. Mais Cano estime que, par respect pour saint Thomas, il ne faut pas condamner aveuglément le Stagirite³⁹.

Campanella a pour sa part une autre conception du respect dû à saint Thomas. Elle consiste à rejeter toute affinité entre sa doctrine et celle d'Aristote, à imputer à la fatalité la domination de l'aristotélisme du vivant de Thomas, et à voir dans ses commentaires du Stagirite non le signe de l'élection du meilleur des philosophes, mais le résultat d'une nécessité de l'histoire⁴⁰. En d'autres termes, «saint Thomas n'est pas aris-

³⁷ *Ibid.*, art. 1,16–18: après avoir énuméré une quinzaine de propositions tirées d'Aristote et de certains de ses disciples, Campanella écrit: «Haec sunt, quae necessario neganda & destruenda veniunt in Aristotelismo, iuxta Conciliorum & PP. praecepta. Item omnes conclusiones ab his infectis radicibus, ut S. Concilium monet, nascentes. Atqui his non negatis statim corrumpitur omnis Resp. & Regnum, & Ecclesia. Ergo necessario explodenda». – En rejetant en tant que grave fauteur d'hérésie l'aristotélisme condamné en 1513 par le concile du Latran, Campanella rejoint jusqu'à un certain point la dénonciation d'A. POSSEVINO dans sa «Risposta di Teodoro Eugenio di Famagosta all'Aviso mandato fuori dal signore Antonio Quirino» [...], Bologne 1606: sur ce libelle publié par le célèbre jésuite sous pseudonyme, voir G. PIAIA, «Aristotelismo, heresia e giurisdizionalismo nella polemica del P. Antonio Possevino contro lo Studio di Padova», *Quaderni per la storia dell'Università di Padova* 6 (1973), 125–145, en part. 132–137.

³⁸ *De locis theologicis libri XII*, lib. IX, cap. 9, *ed. cit.* (note 18), 263, col. b. Cano critique aussi ceux qui ne tiennent pas Platon seulement pour «divin», mais qui font de lui un «Dieu» (*ibid.*). Sur Melchior Cano, qui participa au concile de Trente, voir J. QUÉTIF/J. ÉCHARD, *Scriptores Ordinis Praedicatorum recensiti*, 2 vol., Paris 1719–1721, vol. 2, 176a–178a, et P.A. WALZ, *I domenicani al Concilio di Trento*, Rome 1961, 241 et 246–249. Sur le *De locis theologicis*, voir B. NEVEU, *L'erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Naples 1993, 273–276.

³⁹ *Ibid.*, lib. X, cap. 5 («Quibus finibus Aristotelis auctoritas circumscribenda»), 275–277. – Comme on le voit, les censeurs de la Congrégation diocésaine de Padoue se prévalaient indûment de Cano dans leur éloge dithyrambique d'Aristote.

⁴⁰ *De gent.*, art. 2, 30sq. La thèse de Campanella est que le langage aristotélien utilisé par Thomas n'est qu'une enveloppe (un «vase») qui n'a pas d'incidence sur la substance de sa doctrine. Dans l'*Apologia pro Galileo* (*ed. cit.* [note 32], 86, et note 9, 233), il soutient que Thomas a été censuré précisément lorsqu'il a paru reprendre à son compte des opinions aristotéliennes, comme le montrent certains des articles condamnés en 1277 par Étienne Tempier; voir à ce sujet les excellentes analyses de

totélien»⁴¹ et il est hérétique de soutenir que la théologie chrétienne a en Aristote un quelconque fondement ou même un soutien. Campanella se dit convaincu que sa tentative d'instauration des sciences, conçue dans le prolongement de sa lecture de Telesio, est conforme à plusieurs prescriptions formulées dans divers conciles remontant parfois au XII^e siècle, comme le concile de Reims en 1148 qui s'en est pris à Abélard et à Gilbert de la Porrée, «tous deux péripatéticiens». Mais il invoque également d'autres décisions hostiles selon lui au Stagirite, comme le synode de Paris (1204), la bulle de Grégoire IX *Parens scientiarum* promulguée le 13 avril 1231, les Articles condamnés à Paris en 1277, et enfin le concile de Vienne réuni sous Clément V en 1311–1312, auquel la bulle *Apostolici regiminis* fait du reste explicitement référence⁴². Selon Campanella, arracher l'ivraie aristotélienne semée dans le champ du christianisme est une tâche toujours d'actualité, puisque l'appropriation thomiste d'Aristote n'a pu prévenir ni la révolte des philosophes, ni la multiplication des hérésies, ni la rébellion des politiques. Ce faisant, il a la conviction de contribuer aussi à la réforme générale de l'Église qui lui paraît indispensable et qu'il s'estime être le seul à pouvoir mettre en œuvre⁴³.

Reprenant à son compte l'axiome conciliaire «le vrai ne contredit pas le vrai» pleinement conforme avec la doctrine thomiste formulée dans la *Summa contra gentiles* sur le rapport entre vérité de la raison et vérité de la foi⁴⁴, Campanella soutient qu'il ne peut pas y avoir contradiction entre

L. BIANCHI, «La *Apologia pro Galileo* e la condanna di Tommaso d'Aquino», *Intersezioni* 2 (1982), 179–190.

⁴¹ *Ibid.*, 41 sq. Campanella reprend presque *verbatim* le jugement qu'il avait formulé sur ce point précis dans la *Philosophia sensibus demonstrata*, 9: «Nec est Aristotelis assecla hic sanctus, sed Christi et sacrorum theologorum».

⁴² Les rédacteurs de la bulle de 1513 rappelaient la définition de l'âme rationnelle ou intellectuelle «comme véritablement et par elle-même forme du corps humain» donnée par le concile de Vienne pour réfuter une erreur attribuée au moine franciscain Pierre de Jean Olivi (Constitution *Fidei catholicae*): voir DENZINGER, *ed. cit.* (note 13), no 902, 320–321. Sur cet auteur, voir les études réunies par A. BOUREAU/S. PIRON, éd., Pierre de Jean Olivi (1248–1298). Pensée scolastique, dissidence spirituelle et société, Paris 1999. – Campanella a enrichi son répertoire de décisions conciliaires «anti-aristotéliennes» dans la *Disputatio in Prologum instauratarum scientiarum* après sa rencontre à Paris avec Jean de Launoy (voir: Tommaso Campanella en France au XVII^e siècle, Naples 1995, 71sq.); sur la Bulle *Parens scientiarum* de Grégoire IX, voir L. BIANCHI, Censure et liberté intellectuelle à l'Université de Paris (XIII^e–XIV^e siècles), Paris 1999, 103–116.

⁴³ Voir par exemple ce qu'il écrit au Pape Paul V précisément dans les années où il rédige le *De gentilismo* (lettres de septembre 1606 et de mars [?] 1607, dans: *Lettere*, *ed. cit.* [note 7], nos 9 et 10, 38sq. et 50sq.).

⁴⁴ Voir *Summa contra gentiles*, I 7: «La vérité de la raison n'est pas contraire à la vérité de la foi chrétienne». Thomas écrit: «Si la vérité de la foi chrétienne dépasse la ca-

les enseignements tirés du livre de Dieu, qui est sa sagesse créée, et la vérité de l'Écriture, qui est sa sagesse révélée. En ce sens, la vérité des philosophes et celle des théologiens ne font qu'une. Encore faut-il que les théologiens sachent lire correctement le livre du monde à l'aide des sens et de la raison, donnés par Dieu à chaque homme, ou du moins qu'ils laissent les philosophes se livrer à cette activité (dont Dieu lui-même a reconnu le bien fondé, selon le dit fort connu d'Eccl. 3,11) sans leur imposer l'autorité d'Aristote comme un *nec plus ultra*, alors que les données nouvelles de l'ethnographie, de la géographie et de l'astronomie ont amplement démontré que le monde n'est plus comme on le croyait au IV^e siècle avant Jésus-Christ.

C'est en développant cet argument entre autres, que Campanella s'efforce en 1616 dans l'*Apologia pro Galileo* de convaincre les autorités de l'Église de ne pas condamner l'héliocentrisme et de laisser Galilée poursuivre librement ses recherches, dont les résultats, dûment étayés sur l'expérience et la raison ne sauraient a priori être contraires aux paroles de Dieu révélées dans l'Écriture. Liberté de philosopher qu'il avait déjà réclamée pour Telesio et qu'il souhaite pouvoir mettre en œuvre pour son propre compte, en dehors du cadre ou plutôt carcan de la philosophie scolastique imposé plus vigoureusement que jamais de son temps aux ordres religieux⁴⁵.

Campanella est convaincu que si l'Église reconnaissait l'exercice de cette liberté philosophique, non seulement elle honorerait comme il convient l'Esprit Saint à qui ce serait faire injure d'entraver la recherche sur les œuvres de Dieu, comme si toutes les vérités avaient été déjà découvertes⁴⁶, mais elle en tirerait plus concrètement profit sur le terrain «politique» dans le conflit qui l'oppose aux protestants qu'elle pourrait faire

pacité de la raison humaine, ce que la raison possède naturellement de manière innée ne peut cependant pas être contraire à cette vérité. Car c'est un fait que ce qui est naturellement inscrit dans la raison est absolument vrai, au point qu'il n'est même pas possible de penser que c'est faux. De même, ce qui est tenu par la foi, puisque Dieu l'a confirmé de manière si évidente, il n'est pas permis de croire que c'est faux. Et comme seul le faux est contraire au vrai – c'est évident pour qui examine les définitions du vrai et du faux – il est impossible que la vérité de la foi soit contraire aux principes que la raison connaît naturellement» (trad. par C. Michon, Paris 1999, t. 1, 154).

⁴⁵ Voir *ed. cit.* (note 32), XCV–CXIII.

⁴⁶ Voir «Discorsi universali del governo ecclesiastico» (c. 1612], éd. L. FIRPO, dans: *Scritti scelti di Giordano Bruno e di Tommaso Campanella*, Turin 1949, 496: «Non si deve proibire libro di alta e nuova dottrina [...]; perché [...] si dà reputazione alli libri proibiti, e occasione di apostatare all' autore, danno alla republica, se son buoni, e scandalo alla fede cattolica; e si toglie la libertà di filosofare; e questo voglion li scrittori moderni, che son copiatori, non scrittori, *nil altum sapientes*, ed è ingiuria al Senno Eterno (secondo S. Leone dice) il pensare che si è arrivata ogni sua verità [...]».

rentrer dans son giron. Comme on le sait, ce fut là une des missions que notre dominicain s'était assignée, assimilant sans retenue dans un amalgame hardi Aristote, Mahomet, Luther, Machiavel et l'Antéchrist. Voici par exemple en quels termes exaltés, et au risque d'inquiéter ses augustes lecteurs – ici le Pape Paul V et des cardinaux – le prophète Campanella s'exprimait en 1607 dans son style unique:

«Je suis né, moi, contre les écoles de l'Antéchrist, contre Aristote posant que le monde est éternel, et que les équinoxes, les astres et les mouvements [célestes] conservent immuablement le même ordre, la même disposition et le même cours. C'est de gens comme ceux-là que l'apôtre Pierre a dit: «Il viendra des imposteurs artificieux qui diront: Qu'est devenue la promesse de son avènement? Car depuis que nos pères sont dans le sommeil de la mort, toutes choses demeurent en même état qu'elles étaient au commencement du monde» (2 Petr 3–4). Or, moi je montre qu'elles ne demeurent pas au même état, et que Serafino (Firmano)⁴⁷ dit vrai, à savoir qu'Aristote et Averroès sont une des sept têtes de l'Antéchrist [...].

En vérité, l'éternité du monde soutenue par Aristote, et la mortalité des âmes [individuelles] – car pour lui il y a une seule âme immortelle [pour tous les hommes] qui soit immortelle –, la dérision de l'enfer, du paradis et du purgatoire dont Platon, les Stoïciens et Pythagore avaient soutenu l'existence, la négation enfin de la providence touchant les êtres singuliers, tout cela a été la zizanie de notre siècle. Les studieux qui sont imbus de ces doctrines tournent l'Évangile en dérision, et Machiavel avec Aristote et Averroès ont décrété que la religion est une invention des prêtres et une tromperie des peuples. Et là où Mahomet et Luther n'ont pas d'empire, autrement dit en Italie et en Espagne, là règnent Machiavel et les Politiques.

De là vient que le monde entier est au pouvoir de l'Antéchrist dont la dernière tête se redresse, lui à qui Aristote, Machiavel et Luther ont préparé une chaire. S. Thomas n'a pas pu entraver ce mal, quand il a donné un bon sens au texte d'Aristote pour qu'il ne semble pas aller contre l'Écriture, et pour qu'il ne soit pas du poison pour nous, comme c'était le cas avant lui. Car tous les studieux, et même Cajetan, se gaussent de Thomas en déclarant qu'il n'a pas compris Aristote, et ils se mettent à l'école d'Averroès, d'Alexandre et d'autres qui enseignent l'athéisme [...].

Tel est, Saint Père, cet Aristote qui m'a opprimé dans ma foi et qui m'a toujours rendu odieux [aux autres], et les prêtres de la sainte Église m'ont

⁴⁷ Serafino DA FERMO, ou FIRMANO (1496–1540), participa comme théologien à la huitième session du concile du Latran. Il est l'auteur d'une *Brevis in Apocalypsim D. Ioannis Apostolici enarratio*, dont on trouve une version italienne dans ses *Opere spirituali*, Piacenza 1570. Campanella le cite fréquemment dans les *Articuli prophetales* (cf. éd. G. ERNST, Florence 1977, *ad ind.*) et dans le *De gentilismo non retinendo*.

hai à cause de lui, moi qui défendais l'Écriture contre la gueule de l'Antéchrist [...]»⁴⁸.

De tels propos avaient a priori de quoi laisser sceptiques les lecteurs de Campanella. On ne connaît pas de réaction «officielle» de la part des destinataires de cette lettre, mais le jugement de Kaspar Schoppe (1576–1649) sur ces idées du dominicain qu'il était bien placé pour connaître, est sans doute représentatif de l'accueil qu'elles auraient reçues en haut lieu:

«Si la philosophie péripatéticienne ne reposait pas sur des fondements vrais, il n'est aucunement probable que Dieu aurait permis qu'elle enfonce des racines si profondes dans l'Église, en sorte que toute la théologie scolastique, et en premier lieu les écrits du très saint Thomas d'Aquin, reposent sur les principes, les axiomes et les doctrines d'Aristote. Car ce que tu dis touchant saint Thomas, qu'il a été seulement un commentateur ou un interprète d'Aristote, et qu'il n'a ni approuvé, ni réfuté ses doctrines physiques, n'est pas correctement dit. Il y a en effet dans la théologie de nombreux enseignements qui reposent sur des doctrines naturelles et morales de la philosophie péripatéticienne qui sont tenues pour certaines et indubitables, et qu'il faudrait tous renverser si l'on renversait les principes d'Aristote. Il est également excessif de faire d'Aristote le précurseur de l'Antéchrist: car il s'en suivrait que les théologiens scolastiques, qui à défaut d'avoir introduit Aristote dans les écoles du Christ l'ont assurément fait régner dans les chaires, ont pavé la voie à l'Antéchrist, ce qu'il paraît quasiment impie de croire, au jugement tous les hommes, venant de saints docteurs si nombreux et si importants»⁴⁹.

⁴⁸ Cf. Lettere, no 11, 65–66.

⁴⁹ Ces lignes de SCHOPPE, qui fut un temps ami et soutien de Campanella, datent de 1609: «Si philosophia peripatetica minus veris fundamentis inniteretur, certe nullo modo probabile est permissurum fuisse Deum ut tam altas in Ecclesia radices ageret ut tota Scholasticorum Theologia, in primis sanctissimi Thomae Aquinatis scripta, super Aristotelis principia axiomata et placita extruerentur. Nam quod tu dicis D. Thomam esse tantum expositorem sive interpretem Aristotelis, ceterum eius placita physica neque probasse neque improbasse, nequaquam satis dictum videtur; nam plurima sunt in Theologia, quae placitis naturalibus et moralibus Philosophiae peripateticae veluti exploratis et indubitatis innituntur, quae omnia everti oporteret eversis Aristotelis principiiis. Etiam illud satis durum est, quod Aristotelem Antichristi praecursorem facis; nam hinc efficeretur Scholasticos Theologos, qui Aristotelem si minus in scholas Christi induxerunt, in Cathedra certe confirmarunt, viam Antichristo muniisse, quod de tot tamque sanctis Doctoribus credere omnium iudicio paene impium videtur» (texte cité par L. AMABILE, *Fra Tommaso Campanella ne' Castelli di Napoli*, in *Roma e in Parigi*, 2 vol., Naples 1887, vol. 2, doc. 155, 47). Sur les rapports mouvementés entre Schoppe et Campanella, voir M. D'ADDIO, *Il pensiero politico di Gaspare Scioppio e il machiavellismo del Seicento*, Milan 1962, *passim*.

En développant dans les années 1608–1609 la thèse selon laquelle la «fortune» du Stagirite dans l'Occident chrétien était le fruit d'une pure contingence historique, non le résultat d'une symbiose providentielle entre la doctrine d'Aristote et la théologie élaborée par Thomas d'Aquin⁵⁰, Campanella faisait d'abord violence à la réalité des faits, comme ne manqueront pas de le remarquer des auteurs comme Jean de Launoy et le dominicain Vincent Baron⁵¹. Mais surtout il se plaçait à contre courant de la tendance idéologique dominante dans l'Église de son temps. Bien loin de seulement pouvoir envisager l'abandon de son lien privilégié avec la philosophie aristotélicienne consacré par Thomas d'Aquin au profit de la doctrine que lui proposait Campanella, la théologie romaine des années 1610–1630 se trouvait dans une phase de raidissement sur des positions traditionnelles, notamment sur le terrain cosmologique.

La demande adressée par un Foscarini, un Galilée, un Campanella et même par un Kepler aux théologiens catholiques pour qu'ils cessent d'invoquer Aristote contre les faits et qu'ils libèrent leur exégèse scripturaire de la tutelle qu'il fait peser sur elle – notamment dans le champ de la nature où la théologie devrait s'interdire a priori de légiférer – s'est vue opposer de sa tutelle leur interprétation de l'Écriture s'agissant d'un domaine où la théologie n'aurait pas lieu selon eux d'exercer sa souveraineté, s'est vue imposer une fin de non recevoir catégorique. Pour confirmer ce fait qui ne donne généralement pas lieu à contestation, je citerai deux témoignages peu connus illustrant cette position de raidissement.

En 1618, deux ans après la mise à l'Index du *De revolutionibus orbium coelestium*, Kepler avait répondu à la *Disputatio de situ et quiete terrae* que Francesco Ingoli, consultant de la Congrégation de l'Index, lui avait envoyée ainsi qu'à Galilée dans l'espoir de les convaincre de leur erreur copernicienne. Kepler avait refusé l'argument d'autorité tiré de l'Écriture que le théologien Ingoli ne s'était pas fait faute d'invoquer, car selon lui la théologie n'avait justement pas voix au chapitre dans une question d'ordre naturel⁵². A quoi Ingoli – visant peut-être aussi certaines affirma-

⁵⁰ Voir *De gentilismo non retinendo*, art. 2, 36–47. La réaction indignée des théologiens de Padoue contre l'antiaristotélisme de Telesio (voir *supra*) donne une indication de l'accueil que le jugement de Campanella sur le Stagirite ne pouvait manquer a priori de susciter.

⁵¹ Voir J. HEADLEY, Tommaso Campanella and the Transformation of the World, Princeton 1997, 145–179; voir aussi *supra* (note 42), et «L'incertaine et changeante fortune», *art. cit.* (note 14), 379–380.

⁵² KEPLER, *Responsio ad Ingoli disputationem de systemate*, dans: J. KEPLER, *Gesamelte Werke*, eds. W. VON DICK/M. CASPAR/F. HAMMER, München, 1937–: voir vol. 20,1, 168–180, en part. 180: «Illud [...] cavebit omnis astronomus qui Christum amat, ut sicut ipse libere vult uti ratiocinationibus suis in materijs astronomicis sine inter-

tions de Galilée sur le statut de la théologie dans la *Lettre à Christine de Lorraine*⁵³ – avait répondu en mettant les points sur les i :

«[...] chez nous, la théologie impose aux philosophes et aux autres scientifiques cette règle de ne pas contredire, ni obscurcir, la vérité avec leurs raisonnements. En effet, puisque la théologie est la science suprême qui repose pour l'essentiel sur des principes révélés par la vérité première et suprême, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'à titre de science architectonique elle ait pouvoir de commander aux sciences inférieures, et par conséquent aussi à l'astronomie, afin que celle-ci ne s'insurge pas contre la vérité des Écritures. Voir S. Thomas [*Somme de théologie*], 1^{ère} partie, qu. I, art. 5».⁵⁴

Quatre ans après l'abjuration de Galilée, un autre auteur confirmait (sans apparemment les connaître) les propos d'Ingoli dans un texte publié à Rome. Il s'agit de Giacomo Accarisi (1599–1653), docteur en théologie et qualificateur de l'Inquisition romaine, qui publie en 1637, en qualité de professeur de philosophie ordinaire à la Sapienza⁵⁵, le discours inaugural de son cours consacré au *De caelo* d'Aristote sous le titre *Terrae quies solisque motus. Demonstratur primum Theologicis, tum pluribus philosophicis rationibus. Disputatio [...] Habita [...] Tertio Decimo Kalend. Decembris MDCXXXVII*⁵⁶.

pellatione theologorum, sic ubi temperet, ne jura theologica, materiamque fidei et morum involvet, suisque rationibus ultra subiecti sui metas progressus in haeresin prolatur».

⁵³ Le opere di Galileo Galilei, edizione nazionale a cura di A. FAVARO/I. DEL LONGO, nelle éd., Florence 1968, vol. 5, 324–325 (trad. fr. par F. RUSSO dans: Galilée. Aspects de sa vie et de son œuvre, Paris 1968, 342–343): la théologie occupe le rang le plus élevé parmi les sciences en raison de la sublimité de son objet et du caractère révélé de ses enseignements. Mais cette «royauté» ne lui donne aucun magistère sur les sciences inférieures, et en particulier elle ne saurait prétendre imposer quoi que ce soit aux professeurs d'astronomie qui se fondent sur leurs propres observations et démonstrations.

⁵⁴ «[...] theologia apud nos imponit modum philosophis et alijs scientificis, ne suis ratiocinationibus veritatem oppugnent, aut obscurant, cum enim sit scientia superior, et quae plerumque innititur principijs revelatis a prima et summa veritate, non est mirum si ut architectonica potest inferioribus scientijs, et sic etiam astronomiae, impere, ne contra veritatem Scripturarum se extollat. Videatur D. Thomas in prima parte q. X^a (sic) art. 5». (cf. *Replicationes Francisci Ingoli Ravennatis de situ et motu terrae contra Copernicum ad Ioannis Kepleri Caesari mathematici impugnationes*, texte inédit publié par M. BUCCIANTINI, *Contro Galileo. Alle origini dell'Affaire*, Florence 1995, 205.)

⁵⁵ Voir la notice d'A. PETRUCCI dans: DBI, *op. cit.* (note 22), Rome 1960, t. 1, 69–70, et E. CONTE, éd., *I maestri della Sapienza di Roma dal 1514 al 1787. I rotuli e altre fonti* (Fonti per la storia d'Italia, no 116. Studi e fonti per la Storia dell'Università di Roma. Nuova serie: 1), 2 vol., Rome 1991, vol. 1, 246–277 *passim*: Accarisi enseigne à la Sapienza de 1635 à 1643.

⁵⁶ Réimprimé en 1639 avec d'autres discours par les soins des jésuites de Dillingen sous le titre *Praelectiones, Philosophicae, et Orationes S.D.N. Urbani VIII. Pontifis Max. auspicijs habitae*.

Dans cet écrit – dont la page de titre s'orne d'un globe terrestre accompagné des mots «Ponderibus librata suis» (Ovide, *Métamorphoses* I,13), en écho évident à la gravure de la page de titre du *Tractatus syllepticus* de Melchior Inchofer (Rome 1633)⁵⁷ –, Accarisi ne se contente pas de redire que l'immobilité de la terre est une vérité de l'Écriture et qu'en conséquence tout philosophe chrétien doit se rallier à cette vérité. Invoquant par deux fois la Bulle *Apostolici regiminis*, qui selon lui s'applique aussi bien aux philosophes qu'aux *mathematici*, Accarisi énonce le caractère inébranlable du principe selon lequel il faut reconnaître «l'autorité de l'Église romaine également dans les matières physiques», faute de quoi il ne serait pas possible de définir l'immortalité de l'âme rationnelle, sujet appartenant à la classe des *naturalia*⁵⁸. Le droit chemin est celui qui mène «a Templis ad Lycea» ou encore «a Salomone ad Aristotelem». Fort de cette conviction, Accarisi se permet de critiquer Galilée, Kepler et William Gilbert⁵⁹, pour conclure sur le célèbre passage d'Ecclésiaste 3,11 paraphrasé de la façon suivante: «Deum quidem hominum disputationibus Mundum tradidisse, verum tamen illos, *sine illius afflatu Numinis*, non

⁵⁷ Voir sur ce point F. BERETTA, «Le procès de Galilée et les Archives du Saint-Office. Aspects judiciaires et théologiques d'une condamnation célèbre», *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 83 (1999), 441–490, en part. 485, et ici-même, dans ce volume.

⁵⁸ *Terrae quies solisque motus*, 10: «Quare inconcussum illud manere debet, Romanae auctoritatem Ecclesiae in rebus etiam Physicis admittendam, quod ex ea docemur, quia nisi esset, neque Animam rationalem (quid proferre nefas est) immortalem esse definire posset; quandoquidem haec inter ea, quae maxime naturalia sunt connumeretur».

⁵⁹ *Ibid.*, 12. – Dans une lettre du 19 avril 1636 à son ami Galilée, le bénédictin Benedetto Castelli, professeur de mathématiques à la Sapienza de 1627 à 1642 (cf. *I maestri della Sapienza*, vol. 1, 215 à 277 *passim*), mentionne les cours de son collègue Accarisi auxquels il assiste parfois, ironisant sur les arguments qu'il avance pour réfuter Copernic (cf. *Le opere di Galileo Galilei*, *ed. cit.* [note 53], vol. 16, no 3288, 418). F. Micanzio informera Galilée de Venise le 13 février 1638 qu'un certain François van Weert, ingénieur hollandais de son état, avait préparé une réfutation en français du discours d'Accarisi: «Il nostro ingegnere qui ha scritto in lingua francese una risposta ad un discorso accademico di un tale Giacomo Accarisi contra il sistema Copernicano: la risposta è buona, ma tutta cavata dai Dialoghi, ecceto ove risponde ai luoghi delle scritture, quali rissolve bene; e se si stamperà, come credo, canonizarà il consiglio del S.r Galileo a Madama [...]» (cf. lettre no 3678, *ed. cit.* [note 53], vol. 17, 287). A ma connaissance, le discours de van Weert n'a jamais été imprimé. Sur François van Weert, qui avait également traduit en flamand le *Dialogo* de Galilée (traduction restée inédite), voir la notice de C. DE WAARD dans: *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, t. 3 (Leyde 1914), col. 1398, et les indications sommaires de H.A.M. SNELDERS, «Science and Religion in the Seventeenth Century: the case of the Northern Netherlands», dans: C.S. MAFFIOLI & L.C. PALM, édés, *Italian Scientists in the Low Countries in the XVIIth and XVIIIth centuries*, Amsterdam-Atlanta 1989, 65–77, en part. 67–68.

inventuros id quod summus idem rerum Architectus operatus est ab initio, usque ad finem»⁶⁰.

Giacomo Accarisi, qui se faisait là l'écho d'une doctrine exprimée par des théologiens parlant plus ou moins «ex ore pontificis»⁶¹, confirmait ainsi le glas des espoirs que Galilée et quelques autres avaient nourri touchant leur capacité de convaincre l'élite de l'Église de la validité de leurs arguments. Pendant un certain temps encore, la liberté philosophique devra chercher ailleurs qu'en Italie où s'exercer. Quant à la demande adressée par Campanella aux pontifes romains d'accorder aux chrétiens la *libertas philosophandi* et surtout de le désigner pour mettre en œuvre la nouvelle alliance censément souhaitée par les Pères du concile du Latran entre la théologie et la philosophie – il ne pouvait s'agir à ses yeux, selon le programme du *De gentilismo non retinendo*, que d'une théologie antiscotastique nourrie de la seule doctrine des Pères de l'Église et des saints, alliée à une philosophie délivrée d'Aristote et fondée uniquement sur les deux «livres» du monde –, elle sera un échec complet.

⁶⁰ *Ibid.*, 20. Sur l'usage que Galilée fait de cet important texte biblique à la fin du *Dialogo sopra i due massimi sistemi del mondo* (éds. O. BESOMI/M. HELBING, 2 tomes, Padoue 1988: cf. t. 1, 504, et t. 2, 902), voir L. BIANCHI, «Galileo fra Aristotele, Clavio e Scheiner. La nuova edizione del *Dialogo* e il problema delle fonti galileiane», *Rivista di storia della filosofia* 54 (1999), 189–227, en part. 218sq.

⁶¹ Je pense à Melchior Inchofer, déjà cité, et surtout Agostino Oreggi, théologien personnel d'Urbain VIII: voir L. BIANCHI, «Agostino Oreggi, Qualificatore del *Dialogo*, e i limiti della conoscenza scientifica», et F. BERETTA, «Urbain VIII Barberini protagoniste de la condamnation de Galilée», études à paraître dans: J. MONTESINOS/C. SOLÍS, éds., «Largo campo di filosofare» (Actes du Symposium Galileo 2001).